

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25/10/2010 à la maison des services et des associations à Durrenbach

Nombres de membres :

- Afférents au bureau : 24
- Présents :20

L'an 2010 et le 25 Octobre à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de Jean-Marie HAAS, Président.

Présents : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, FISCHER Evelyne, WEISS Marie-Line, MM : BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, FUCHS Thierry, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, ISEL Roger, KREISS Alfred, MEYER Charles, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SIBLER Alphonse

Excusé(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, CONUECAR Nestor, MARTIN Etienne, WEISBECKER Jean

Invité(s) :MM : FABACHER Edmond, LOBSTEIN Jacques

Date de convocation : 18/10/2010

Date d'affichage : 19/10/2010

Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion du bureau du 13 septembre 2010.
- Attribution de subventions « opération de sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial »
- O.C.M. : attribution de subventions aux entreprises.
- O.C.M. Période transitoire tranche 1 et 2 : Poursuite de l'opération avec la Fédération des professionnels, artisans et commerçants et versement de subventions.
- Préparation du prochain conseil communautaire.
- Divers.

2 : Approbation du compte rendu de la réunion du bureau du 13 septembre 2010.

Compte rendu consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le compte rendu est approuvé à la majorité, moins une abstention.

037.2010B : Attribution de subventions « opération de sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial »

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,

Vu la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,

Vu la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,

Vu la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Vu la délibération n° 033/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 donnant délégations au bureau et au président,

Considérant l'avis de la sous-commission d'attribution des aides réunie le 20 octobre 2010.

Entendu l'exposé du vice président F. Rutsch,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :

Peinture

124,66 € (54,2 m² x 2,3 €) pour la partie dépendance à **Jean Marc BRENDEL (Woerth)**

Couverture

1 001,30 € (323 m² x 3,1 €)

sous réserve de la mise en place d'une planche de rive en façade à **Claude SCHMITZ (Woerth)**

Ouvertures en bois

115,50 € (3u x 38,5 €) fenêtres à **Francis SCHOPP (Lembach)**

385,00 € (10 x 38,5 €) volets à **Pascal MULLER (Lembach)**

154,00 € (2u x 77 €) porte

1 039,50 € (27u x 38,5 €) fenêtres

Soit un total de 1 193,50 € à Christophe LAXENAIRE (Woerth)

77 € (1u x 77 €) porte
192,50 € (5u x 38,5 €) fenêtres
231,00 € (6u x 38,5 €) volets
Soit un total de 500,50 € à Fabien KELLER (Lembach)

Ouvertures en bois, couverture

77,00 € (1u x 77 €) porte
595,10 € (191,97 m² x 3,1 €) couverture
soit un total de 672,10 € à Jean-Pierre et Marie-Christine HAUSHALTER (Niedersteinbach)

Enduit à la chaux, peinture, ouvertures en bois, éléments en pierre de taille neuf

403,00 € (130 m² x 3,1 €) enduit
299 € (130 m² x 2,3 €) peinture
731,50 € (19u x 38,5 €) volets
1052,12 € (7014,18 € ttc x 15 %) éléments en pierre de taille
Soit un total de 2 485,62 € à Jean-Marc STOLTZ (Goersdorf)

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

Le bureau décide de présenter le point relatif aux subventions de l'opération O.C.M. en deux délibérations distinctes.

038.2010B : O.C.M. : attribution de subventions aux entreprises.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 « gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°128.2008 du 7 avril 2008 « fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°002.2007 du 12 février 2007 « mise en place d'une opération collective en milieu rural (O.C.M.) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°029.2008 du 22 septembre 2008 « présentation du diagnostic du commerce et de l'artisanat et validation de l'avant projet de dossier de candidature »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°107.2008 du 12 février 2007 « OCM : présentation et validation de la première tranche de l'opération »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°025.2009 du 30 mars 2009 « OCM : fédération des PAC : convention d'objectifs et de moyens »,

Considérant les dossiers de demande d'aide au titre de l'OCM présentés par les entreprises coiffure beauté Caroline à Woerth, boulangerie Wacker à Gunstett, Sarl pompes funèbres Moritz à Durrenbach, boulangerie Kaiser à Morsbronn-les-Bains, Sarl au Wasigenstein à Niedersteinbach, garage Schuller à Woert,

Considérant l'avis du comité de pilotage « OCM » réunie le 24 juin 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Braconnier,

Considérant que M. Christophe Schertz, membre du bureau et ayant déposé un dossier (Sarl au Wasigenstein) a quitté la salle et n'a pris part ni à la présentation du point, ni au débat, ni au vote,

Le bureau, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, deux abstentions :

- D'accorder les aides suivantes, pour un montant total maximum de 55 589,32 € décomposé comme suit :

Enseigne	Montant départ. éligibles Maxi en € HT	Proposition de Région	de participation des		partenaires Etat	des (FISAC) % En € HT	partenaires CCSP % En € HT	Subvention maximum*	
			Alsace % En € HT	Etat % En € HT				Total % En € HT	Total En € HT
Coiffure beauté Caroline	11 560,28	5%	578,01	10%	1 156,03	10%	1 156,03	25%	2 890,07
Boulangerie Wacker	10 797,00	5%	539,85	10%	1 079,70	10%	1 079,70	25%	2 699,25
SARL Pompes funèbres MORITZ	50 000,00	5%	2 500,00	10%	5 000,00	10%	5 000,00	25%	12 500,00
Boulangerie KAYSER	50 000,00	5%	2 500,00	10%	5 000,00	10%	5 000,00	25%	12 500,00
SARL au Wasigenstein	50 000,00	5%	2 500,00	10%	5 000,00	10%	5 000,00	25%	12 500,00
Garage Schuller SARL	50 000,00	5%	2 500,00	10%	5 000,00	10%	5 000,00	25%	12 500,00
6 dossiers	22 235,28		11 117,86		22 235,73		22 235,73		55 589,32
									Dont 11 117,86 € du CG 67

- De demander au président de procéder au versement de ces subventions dans les conditions suivantes :

- 1. pour chaque dossier présenté, versement à la fin de l'opération d'investissement, sur la base de la communication des documents présentés en fin d'opération et nécessaires à la finalisation du dossier,**
- 2. pour chaque dossier présenté, fixe le montant définitif à verser à 25% du montant éligible plafonné tel qu'apparaissant sur le tableau ci-dessus, ou du montant des travaux effectivement réalisés si ce montant est inférieur au montant**

des travaux éligibles indiqué sur le tableau ci-dessus,

3. pour chaque dossier présenté, fixe le montant définitif à verser à 15% du montant éligible plafonné tel qu'apparaissant sur le tableau ci-dessus, ou du montant des travaux effectivement réalisés si ce montant est inférieur au montant des travaux éligibles indiqué sur le tableau ci-dessus, lorsque les critères de développement durable imposés pour bénéficier de la subvention maximum ne sont pas remplis.

- De charger le président de solliciter pour chaque dossier les participations des partenaires de l'OCM (région Alsace et Etat au titre du FISAC), venant en déduction de la subvention versée par la communauté de communes.

039.2010B : O.C.M. Période transitoire tranche 1 et 2 : Poursuite de l'opération avec la Fédération des professionnels, artisans et commerçants et versement de subventions.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 « gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°128.2008 du 7 avril 2008 « fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°002.2007 du 12 février 2007 « mise en place d'une opération collective en milieu rural (O.C.M.) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°029.2008 du 22 septembre 2008 « présentation du diagnostic du commerce et de l'artisanat et validation de l'avant projet de dossier de candidature »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°107.2008 du 12 février 2007 « OCM : présentation et validation de la première tranche de l'opération »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°025.2009 du 30 mars 2009 « OCM : fédération des PAC : convention d'objectifs et de moyens »,

Considérant l'avis du comité de pilotage « OCM » réunie le 24 juin 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Braconnier,

Le bureau, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, une abstention :

- de poursuivre la politique d'animation entre la fin de la tranche 1 de l'OCM et le début de la

tranche 2, et donc d'autoriser le président à signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée avec la fédération des PAC.

Cet avenant prévoit en outre les interventions financières suivantes :

- 80% sur le poste d'animateur de la Fédération PAC sur base subventionnable mensuelle maximum de 1409 € (salaires et charges patronales) - à compter du 1er juillet 2010 et jusqu'au démarrage de la 2^e tranche,
- 50% sur les portes ouvertes de printemps 2010 et les portes ouvertes d'automne 2010 sur base subventionnable maximum de 10 000 € HT par animation commerciale.

6 : Préparation du prochain conseil communautaire.

Le 15 novembre à 19h30 à la MDSA.

1. Désignation d'un secrétaire de séance,

2. Communication du compte rendu de la réunion du bureau du 25 octobre 2010,

Sera consultable sur le site internet de la communauté de communes.

3. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 27 septembre 2010,

Sera consultable sur le site internet de la communauté de communes.

4. Gymnase intercommunal : Présentation de l'APD et rémunération de MOE (maître d'oeuvre),

Présentation de l'avant projet définitif par le maître d'oeuvre et fixation du forfait définitif de rémunération de la MOE.

5. Chaufferie collective : aménagement complémentaire du silo nord,

Avenant en vue d'autoriser la réalisation d'une rampe en acier facilitant le flux du combustible du silo nord vers le tapis relié à la chaudière. Consultation en cours, coût prévisionnel entre 5000 et 10 000 € HT.

6. Chaufferie collective : avenant aux marchés de travaux – formules de révision des prix,

Avenant sur les lots travaux afin d'appliquer à tous les marchés de travaux le même indice de révision des prix (BT01 et TP01).

7. Contrat enfance : autorisation de signature avec la CAF,

Autorisation au président de signer le futur contrat enfance avec la CAF (diagnostic enfance en cours).

8. Régie du Fleckenstein : modification du montant de la redevance annuelle,

Modification de la redevance au regard de l'investissement fait par la régie pour le nouveau parcours de jeu.

Redevance actuelle : 10% du CA avec un minimum de perception de 40 000 €,

Proposition tenant compte des investissements réalisés : 5% du CA avec un minimum de perception de 20 000 €.

9. Régie du Fleckenstein : avance : transformation en dotation en capital,

La communauté de communes a versé une avance de 100 000 € à la régie. La régie rembourse annuellement 10 000 €. 60 000 € ont été remboursés. Il est proposé de transformer le solde restant à rembourser au 01.01.2011 en dotation en capital, soit 40 000 €.

10. ZAC Eschbach : autorisation de signature d'un bail précaire,

La communauté de communes est propriétaire depuis peu de la dernière parcelle de l'emprise de la zac d'Eschbach, encore exploitée. Afin de permettre une exploitation précaire, tant que la dernière tranche n'est pas aménagée, il est proposé d'autoriser le président à signer un bail précaire et à confier la mission à la SAFER.

11. Plan climat : convention EIE - ADEAN 2010,

Autorisation au président de signer une convention avec l'ADEAN relative au plan climat et fixant les droits et obligations des parties pour 2010.

12. GRH : poste accueil secrétariat CCSP et MROF : création d'un poste d'agent administratif.

Proposition de création d'un poste d'agent administratif (remplacement du poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe occupé par Danielle Jacques) – fin de contrat CAE passerelle administratif.

13. Rapports d'activités (CCSP, SDEA, SMICTOM, services délégués),

Seront consultables sur internet.

14. Divers.

7 : Divers.

Présentation des étudiants de master sur le schéma de transport du territoire le 10 novembre à 19h à la MDSA. Invités : l'ensemble des maires (bureau + maires).

Point sur la demande de M Richert relative à la suppression de la prise de compétence développement touristique sur Wingen.

Information sur le contrat de territoire avec le CG67 – finalisation de l'inventaire des projets sur le territoire.

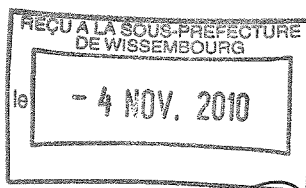
Demande d'acquisition d'enregistreurs de données pour les radars cinémométriques.

Un point est fait par M Rutsch, élu en charge de l'opération, après la délibération relative à l'opération de sauvegarde du patrimoine bâti, sur les problématiques liées aux matériaux et produits utilisés, notamment enduits, peintures et crépis, qui ne respectent pas les exigences (peintures minérales, chaux sans ciment), et donc qui ne permettent pas le versement de subventions après travaux réalisés. Une information est à prévoir.

- Calendrier prévisionnel des prochaines réunions :

15 nov : Conseil communautaire,
23 au 25 novembre : congrès des maires,
6 déc : Bureau,
20 déc : Conseil communautaire.

Si vous souhaitez traiter certains sujets en points divers lors d'une prochaine réunion, je vous remercie de m'en informer au préalable afin que je puisse réunir les éléments de réponse avant la réunion.



Fait à Durrenbach, le 27/10/2010

La secrétaire de séance
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille

Le président,
Jean-Marie HAAS

